ABN AMRO Funds

Une société d'investissement à capital variable (SICAV)

Siège social : 49, avenue J.F. Kennedy, L-1885 Luxembourg

Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg : B 78762

(La « **Société** »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT DE LA SOCIÉTÉ

« ABN AMRO Funds William Blair Emerging Market Equities »

Liquidation du compartiment « ABN AMRO Funds William Blair Emerging Market Equities » de la Société (le « **Compartiment** »)

Le 21 mai 2021, le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil d'administration** ») a pris la décision de liquider le Compartiment en raison d'une vague massive de rachats, diminuant de 95 % les actifs sous gestion du Compartiment, conformément à l'Article 32 des statuts de la Société, en vertu desquels « *Le Conseil d'administration, dans le cadre des limitations et des conditions prescrites par la loi, jouit de l'autorité absolue de statuer sur l'efficacité et les conditions de ce qui suit : 1) soit la liquidation pure et simple d'un compartiment […]* ».

Étant donné que la gestion efficace du Compartiment n'est plus assurée, le Conseil d'administration prévoit de liquider le Compartiment à compter du 4 juin 2021.

Afin de préparer la liquidation prévue du Compartiment, le Conseil d'administration a suspendu la souscription, la conversion et le rachat d'actions du Compartiment à compter du 19 avril 2021. Les actionnaires du Compartiment (les « **Actionnaires** ») ont été informés de cette suspension dans un avis distinct.

Les frais juridiques, des services de conseil et/ou administratifs associés à la préparation et à la réalisation de la liquidation seront assumés par la société de gestion de la Société.

Tout produit de la liquidation ne pouvant être distribué aux Actionnaires sera déposé en leur nom auprès de la Caisse de Consignation de Luxembourg.

À l'exception des frais associés à la vente de chacun des investissements dans le Compartiment, ce dernier ne se verra imputer aucuns frais supplémentaires au titre de la liquidation. Afin de garantir le bon déroulement de la liquidation et de veiller à ce que les délais soient respectés, le Compartiment peut être amené à procéder à la vente progressive de ses actifs avant la liquidation.

Nous invitons les Actionnaires à s'adresser à leur conseiller financier concernant les conséquences que ladite liquidation aura sur leurs opérations financières.

Conformément aux dates susmentionnées, les actifs du Compartiment seront liquidés dans les plus brefs délais, ce qui signifie que leurs politiques d'investissement et toute restriction d'investissement applicable pourraient ne plus être respectées.

Luxembourg, le 28 mai 2021

Le Conseil d'administration de la Société.